

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023.18  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Finances  
locales

Sous matière :  
Avances

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**OBJET :**  
**VERSEMENT  
AVANCES  
2023 -  
SUBVENTIONS  
ASSOCIATIVES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE  
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 17 JANVIER  
2023

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 17 JANVIER  
2023

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU 31 JAN. 2023

Séance du Conseil Municipal du Lundi 23 janvier 2023  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,  
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,  
Jacqueline RATABOUIL, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL,  
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Chantal  
BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER,  
Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Adrien  
ROUZAUD,

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES Donne procuration à Jacqueline  
RATABOUIL,  
Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER,  
Jean-François VERONIN-MASSET Donne procuration à Denis  
BOUILLEUX,  
Brigitte BATIGNE Donne procuration à Hélène GIRAL,  
Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD,  
Régine SURRE Donne procuration à Bernard GRIMAUD,  
Michel RATABOUIL Donne procuration à Sabine CHABERT,  
Javier DE LA CASA Donne procuration à Bruno PERLES,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne GUILHEM,  
Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

**Absents excusés :**

Delphine SANTINI, Audrey GAIANI, Martine LACOMBE,

**Secrétaire :** Madame Chantal BARTHES

A la demande du Club Olympique Castelnaudary, du Rugby Olympique Chaurien et de l'Office  
du Commerce Chaurien, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une avance sur  
la subvention 2023 à ces structures :

- dans la limite de 25 000 € pour le COC.
- dans la limite de 25 000 € pour le ROC.
- dans la limite de 25 000 € pour l'OCC.

Cette avance sera prélevée sur l'article 6574 du budget Ville 2023 et sera déduite de la subvention votée prochainement.

Le versement sera opéré après production par les associations concernées :

- Des statuts en vigueur,
- Des procès-verbaux ou des assemblées générales de 2022,
- Des comptes 2022 certifiés par un expert-comptable indiquant l'état de la dette.

Vu la Commission des Finances en date du 19 janvier 2023,

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,

**AUTORISE** le versement d'une avance sur subvention 2023 de 25 000 € au COC, de 25 000€ au ROC et de 25 000 € à l'OCC.

Il est précisé que cette avance sera prélevée au budget Ville 2023 sur l'article 6574 et déduite de la subvention 2023 votée prochainement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Mme Hélène GIRAL et M. Philippe GUIRAUD (au travers de sa procuration) ne prennent pas part au vote.*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 23 janvier 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le



ID : 011-211100763-20230123-DB202318-DE